



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Plan de Développement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse
Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéroportuaire (PSIA)
Rapport annuel de la politique aéronautique suisse 2016 (LUPO)

Le Conseil Fédéral a publié son rapport annuel sur la politique aéronautique suisse dans lequel il met l'accent sur la saturation des aéroports nationaux de Zurich et Genève. L'aéroport de Bâle-Mulhouse y est présenté comme le seul aéroport national pouvant encore augmenter son trafic. Les riverains français de l'aéroport sont inquiets face à l'augmentation projetée du trafic et donc des nuisances qui en découlent et vous adressent cette motion approuvée à l'unanimité par notre Assemblée Générale réunie le 18 avril 2016.

Motion à l'attention de la Confédération Helvétique,
(par délégation, aux cantons BS et BL)
du Conseil d'Administration de l'Euroairport,
des Conseils Municipaux des communes riveraines.

L'ADRA demande qu'avant tout développement, les droits légitimes de tous les riverains soient garantis sur les points suivants :

- Le partage équitable des nuisances de part et d'autre de la frontière en se basant sur une étude d'impact selon des normes harmonisée,
- L'application à Bâle-Mulhouse du repos nocturne de 23h à 6h comme sur les autres aéroports nationaux suisses,
- L'extension des règles d'exception sur la limitation de survol de l'agglomération Bâloise suivant le principe d'égalité des populations riveraines,
- La révision des procédures de vol (ELBEG, LUMEL, BASUD-HOC,...) en vue d'une réduction globale des nuisances,
- La réalisation d'une étude économique et environnementale avec évaluation des avantages économiques et des inconvénients environnementaux et sanitaires selon la convention d'Espoo (convention sur l'Evaluation de l'Impact sur l'Environnement dans un contexte transfrontière)

Fait à Saint-Louis le 18 avril 2016